

Annonces classées

45

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département du Loiret au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

VIE DES SOCIÉTÉS



SELARL Marjorie de DECKER et Morgane MONNIER
Notaires associés
Place des Douves, 45110 Châteauneuf-sur-Loire

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2021 enregistré au SPF et de l'enregistrement d'Orléans 1, le 11 octobre 2021, dossier 2021 00111278 réf. 4504P01 2021 N02002, il a été approuvé les comptes de liquidation de la SCI FEUILLAUBOIS IMMOBILIER, au capital de 15.244,90€, siège social à Châteauneuf-sur-Loire (45110), 12, place de la Vieille-Halle, RCS Orléans 322.149.659, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20 septembre 2021. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Orléans.

Pour avis.

011655



SELARL Marjorie de DECKER et Morgane MONNIER
Notaires associés
Place des Douves, 45110 Châteauneuf-sur-Loire

DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée extraordinaire du 16 juillet 2020, enregistré au SIP et de l'enregistrement Orléans 1, le 11 octobre 2021, dossier 2021 00109984, référence 4504P01 N01975, il a été décidé la dissolution anticipée de la société FRATTINI, au capital de 2.000 €, siège social à Férolles (45150), 30, route de Sandillon, RCS Orléans 492.789.938, à compter du 16 juillet 2020. M. Medhy FRATTINI, demeurant à Férolles, 30, route de Sandillon, a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Mention en sera faite au RCS d'Orléans.

Pour avis.

011758

SIMPLICITÉ
COM VOUS VOULEZ !

1+1=2

SOCIÉTÉS, PARTICULIERS
publiez votre
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE

• Rédigez votre annonce à l'aide de nos modèles
• Réglez par CB
• Téléchargez votre attestation

RENDEZ-VOUS SUR
grandpublic.centreofficielles-legales.com

centreofficielles.com
Publication sur toute la France

ALICE BALICE
SAS en liquidation au capital de 5.000 €
Siège social : 26, rue de la Gare, 45000 Orléans
RCS Orléans 829.280.353

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M^{me} Alice GARNIER de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 25 octobre 2021.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Orléans.

Pour avis.

007978

BEAUCE CHAMPAGNE OIGNON
Société coopérative agricole à capital variable
2, rue du Soleil-Levant, 45300 Sermaises
RCS Orléans D 323. 337.782
N° agrément : 11334

AVIS DE CONVOCATION

Les associés sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 décembre 2021, à 9 heures, à la salle culturelle de Sermaises (45300), avenue de la Gare, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
- quitus aux administrateurs ;
- approbation des conventions réglementées ;
- constatation de la variation du capital social ;
- affectation du résultat ;
- renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- indemnités de temps passé du conseil d'administration ;
- budget alloué à la formation des administrateurs ;
- compte rendu des actions et de la gestion du PO et du FO 2021 ;
- présentation du PO 2022 et approbation des modalités de financement du FO 2022 ;
- délégations au conseil d'administration pour la gestion et la mise en œuvre des programmes opérationnels ;
- pouvoirs pour accomplir les formalités.

Il est possible de prendre connaissance au siège social, quinze (15) jours avant la date des assemblées, des documents prévus à l'article 35 des statuts.

Pour avis.

Le président.

011581

M^e Laurent BOUGRIER
Notaire
72 bis, rue Charles-Beauhaire, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par M^e Laurent BOUGRIER, notaire, titulaire d'un office notarial sis à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), 72 bis, rue Charles-Beauhaire, le 15 novembre 2021, a été constituée une SCI. **Objet :** la constitution et la transmission d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier et notamment l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, la propriété et la gestion ainsi que la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres, la gestion de tout patrimoine financier, valeurs mobilières, ou compte de dépôt, souscrire tout type d'investissement patrimonial. **Dénomination sociale :** SCI CLAN81. **Siège social :** Orléans (45000), 81, rue de Patay. **Durée :** 99 années. **Capital social :** 1.000 €. **Gérants :** M. Joakim Jean VALERO, demeurant à Orléans (45000), 12, rue des Murlins et Mme Violette FINET, épouse de M. VALERO, demeurant à Orléans (45000), 12, rue des Murlins. La société sera immatriculée au RCS d'Orléans.

011768

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE DE MEUNG-SUR-LOIRE

AVIS DE CONSULTATION

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE SOUMISE À ENREGISTREMENT

La préfète du Loiret communique :

Une consultation du public est ouverte, du jeudi 9 décembre 2021 au mercredi 5 janvier 2022 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la société EXIA PRODUCTION pour la réalisation d'une plateforme logistique sur la commune de Meung-sur-Loire (45130), parc d'activités synergie Val-de-Loire. Le dossier sera déposé en mairie de Meung-sur-Loire, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant les heures d'ouverture des bureaux. Les observations pourront également être adressées par voie postale à la préfète du Loiret, direction départementale de la protection des populations, service sécurité de l'environnement industriel, 181, rue de Bourgogne, 45042 Orléans Cedex ou par voie électronique à l'adresse courriel : dapp-sei-exia@loiret.gouv.fr

La demande du pétitionnaire sera également consultable sur le site internet des services de l'état dans le Loiret, www.loiret.gouv.fr

A l'issue de la procédure, la préfète du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêtés ministériels, ou procédera à l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation.

009392



A. PIASTRA - C. MOLLET - L. PREVERT
Avocats
15, rue Triqueti, 45200 Montargis
Tél. 02.38.85.47.82 - Fax 02.38.93.94.28

EXTRAIT DE REQUÊTE

Mme Nadia KOBZAR née le 22 août 1955 à Pont-Sainte-Maxence (Oise), de nationalité française, domiciliée 62, rue de la Vieille-Montagne, 60700 Pont-Sainte-Maxence, a déposé auprès du tribunal judiciaire de Montargis, une requête aux fins que soit prononcée judiciairement l'absence de son grand-père, M. Jean KOBZAR, né le 8 mars 1902 à Poltawskaja (Russie) en vertu des dispositions de l'article 122 et suivant du Code civil, le jugement de déclaration d'absence valant décès.

La présente publicité est faite conformément aux dispositions de l'article 123 du Code civil.

Extrait visé le

Par le procureur de la République de Montargis.

010877



AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS

Par délibération n° 21-275 du 16 novembre 2021, le conseil communautaire a approuvé les modalités de la concertation avec le public pour la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLUIHD sur la commune d'Amilly, secteur Np.

Cette délibération, accompagnée de son dossier de concertation, est consultable à l'AME et en mairies d'Amilly, aux heures et jours d'ouverture habituels du 1^{er} décembre au 7 janvier 2022.

En outre, elle sera affichée au siège de l'AME ainsi que dans les communes membres de l'AME concernées par le PLUIHD.

012116



AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS

Par délibération n° 21-276 du 16 novembre 2021, le conseil communautaire a approuvé les modalités de la concertation avec le public pour la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLUIHD sur les communes de Amilly et Montargis, Secteur URU.

Cette délibération, accompagnée de son dossier de consultation, est consultable à l'AME et en mairies de Amilly et Montargis, aux heures et jours d'ouverture habituels du 1^{er} décembre au 7 janvier 2022.

En outre, elle sera affichée au siège de l'AME ainsi que dans les communes membres de l'AME concernées par le PLUIHD.

012120

COMMUNE DE SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA MODIFICATION N° 1 DU RÈGLEMENT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (AVAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Par arrêté n° 92-2021 du 17 novembre 2021, il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté municipal n° 92/2021 en date du 17 novembre 2021, il sera procédé du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus, sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire à une enquête publique relative à la modification n° 1 du règlement de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine devenue site patrimonial remarquable sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

La modification du règlement SPR (ex AVAP) a pour principaux objets :
- apporter des compléments d'informations sur les clôtures et portails ;
- rédiger des articles sur les abris de jardins, annexes et piscines ;
- traiter les enseignes et vitrines commerciales ;
- ajouter un nuancier de couleur, défini à partir des tonalités et valeurs présentes dans l'architecture et le paysage de Saint-Benoît-sur-Loire.

Est désigné par le tribunal administratif d'Orléans comme commissaire enquêteur M. Sébastien BOUILLON, ingénieur en activité.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 14 janvier 2022 inclus, les pièces du dossier de l'enquête publique seront déposées à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, siège de l'enquête, où toutes personnes pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés, soit :

- le lundi, de 15 heures à 17 h 45 ;
- le mardi et le jeudi, de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi et le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique dédié, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, à l'adresse suivante : <https://saint-benoit-sur-loire.fr/>

Les personnes qui le désirent pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, côtés et parafés par le commissaire enquêteur, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire (8, place du Martroi-Charles-de-Gaulle, 45730 Saint-Benoît-sur-Loire), où elles seront annexées au registre.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : valerie.bondie@mairie-st-benoit.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations écrites et orales au cours de permanences organisées en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire aux dates et horaires indiqués ci-après :

- jeudi 16 décembre 2021, de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 22 décembre 2021, de 16 heures à 19 heures ;
- vendredi 14 janvier 2022, de 16 heures à 19 heures.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire dès la publication du présent avis.

En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera demandé au public de respecter les mesures sanitaires en vigueur : port du masque, gel hydroalcoolique obligatoire, et utilisation d'un stylo personnel.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un (1) an à compter de leur réception en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie et sur son site Internet : <https://saint-benoit-sur-loire.fr/>

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal sera amené à statuer sur le projet de modification n° 1 du règlement AVAP devenue SPR et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification de règlement en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, 8, place du Martroi-Charles-de-Gaulle, 45730 Saint-Benoît-sur-Loire.

011231

Besoin de déménager ?
Retrouvez toutes nos annonces sur centreimmo.com